



L'actuaire en chef du Canada débute le processus de revue externe par les pairs du 21^e rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada

OTTAWA – Le 26 mai 2004 – Dans le but d'assurer la pertinence des avis actuariels fournis aux parlementaires et à la population canadienne, le Bureau de l'actuaire en chef demande une revue actuarielle externe par les pairs du 21^e rapport actuariel sur le Régime de Pensions du Canada.

Produit tous les trois ans, le rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada (RPC) compte parmi les documents sur lesquels le ministre fédéral et les ministres provinciaux des finances s'appuient pour examiner le RPC et pour formuler des recommandations à son sujet. Depuis janvier 1999, ce rapport actuariel est soumis à l'examen d'un comité externe formé de pairs.

Le Bureau de l'actuaire en chef prend diverses mesures pour rehausser davantage la crédibilité de cet examen. Le Government Actuary's Department (GAD) du Royaume-Uni, reconnu pour son expertise dans le domaine de la sécurité sociale, formulera une opinion indépendante au sujet de l'examen réalisé par un comité formé de *fellows* de l'Institut canadien des actuaires.

« L'autonomie, l'exactitude et la crédibilité comptent parmi les impératifs absolus du travail actuariel, » déclare l'actuaire en chef du Canada, M. Jean-Claude Ménard. « Ce mécanisme d'examen amélioré, qui constitue un précédent, est garant de l'application des normes de pratiques les plus rigoureuses, y compris des normes en vigueur à l'échelle internationale. »

D'ici la fin du mois de septembre, le GAD désignera les membres du Comité d'examen. Lorsque le 21^e rapport actuariel sera déposé au Parlement, en décembre, le Comité aura trois mois pour l'examiner. Cet examen terminé, le GAD aura un mois pour faire part de son opinion au sujet du travail effectué. L'examen sera ensuite rendu public, comme ce fut le cas pour les 17^e et 18^e rapports actuariels triennaux.

Les formulaires d'inscription et le mandat du Comité d'examen externe sont disponibles sur le site Web du BSIF, à l'adresse suivante : http://www.osfi-bsif.gc.ca/osfi/index_f.aspx?DetailID=377. Les intéressés doivent faire parvenir ce formulaire dûment rempli d'ici au 30 juin 2004.

Les rapports actuariels précédents sur le RPC et les rapports d'examens indépendants sont également affichés sur le site Web du BSIF, à l'adresse suivante : http://www.osfi-bsif.gc.ca/osfi/index_f.aspx?DetailID=499

Mis sur pied au sein du Bureau du surintendant des institutions financières, le Bureau de l'actuaire en chef exerce ses activités à titre distinct. Son mandat consiste notamment à produire des rapports actuariels sur la situation financière des principaux régimes et programmes gouvernementaux, dont le Régime de pensions du Canada, la Sécurité de la vieillesse, le Programme canadien de prêts aux étudiants et les régimes de retraite et d'avantages sociaux de divers groupes dont les fonctionnaires fédéraux, les députés et le personnel de la GRC.

-30-

Media Contact:

Rod Giles
Communications and Public Affairs
Office of the Superintendent of Financial Institutions
(613) 993-1678
rod.giles@osfi-bsif.gc.ca



255, rue Albert
Ottawa, Canada
K1A 0H2

www.osfi-bsif.gc.ca

Canada